



Vior inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux actionnaires de
Vior inc.

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Vior inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte

sur ces questions. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter

toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 23 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Vior inc.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2025 \$	Au 30 juin 2024 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	21 840 434	16 407 352
Placements	6	20 541 750	5 052 000
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		41 253	-
Taxes de vente à recevoir		661 781	19 226
Comptes débiteurs		420 910	185 986
Actions cotées	7	1 605 539	798 061
Charges payées d'avance		147 869	35 463
Total actifs courants		45 259 536	22 498 088
Actifs non courants			
Placements – portion non courante	6	7 300 000	932 500
Avances payées pour frais d'exploration		24 639	15 070
Propriétés minérales	8	20 878 666	8 112 682
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	47 960	95 948
Total actifs non courants		28 251 265	9 156 200
Total de l'actif		73 510 801	31 654 288
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		1 501 318	589 550
Avances reçues pour travaux d'exploration		-	654 469
Passif lié à la prime sur les actions accréditives		8 061 091	4 311 279
Obligations locatives – partie courante	11	54 931	51 194
Total passifs courants		9 617 340	5 606 492
Passifs non courants			
Obligations locatives	11	-	54 931
Passifs d'impôt différés	16	908 429	-
Total du passif		10 525 769	5 661 423
Capitaux propres			
Capital social	12	87 325 025	56 209 019
Bons de souscription	13	4 340 748	795 691
Options d'achat d'actions	14	770 575	546 441
Surplus d'apport		2 376 437	2 352 416
Déficit		(31 827 753)	(33 910 702)
Total des capitaux propres		62 985 032	25 992 865
Total du passif et des capitaux propres		73 510 801	31 654 288

Éventualités et engagements (note 21)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(s) Mathieu Savard

Président, chef de la direction et administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Administrateur

Vior inc.

États consolidés du résultat global

(en dollars canadiens)

		Exercices terminés les	
		30 juin	
	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits			
Honoraires facturés à des partenaires		67 101	83 680
Charges			
Salaires et avantages sociaux	15	949 052	540 234
Honoraires professionnels et de consultation		471 041	288 405
Frais réglementaires		86 062	51 671
Frais de bureau et autres		408 787	116 818
Communication, conférences et relations avec les investisseurs		421 966	191 834
Rémunération à base d'actions	14	185 282	64 239
Recherche de propriétés minérales		38 025	4 071
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	8	32 172	107 160
		2 640 375	1 412 420
Autres produits (charges)			
Intérêts		1 124 709	349 673
Variation de la juste valeur - actions cotées	7	641 228	(175 485)
Désactualisation - prêts et obligations locatives	11	(5 806)	(12 132)
		1 760 131	162 056
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		(813 143)	(1 166 684)
Recouvrement d'impôt différé	16	2 896 092	600 745
Résultat net et global		2 082 949	(565 939)
Résultat de base et dilué par action	17	0,007	(0,004)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2023		101 455 017	40 045 736	112 221	538 150	2 262 388	(33 344 763)	9 613 732
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(565 939)	(565 939)
Placement privé	12	70 000 000	8 750 000	-	-	-	-	8 750 000
Placement privé accréditif	12	60 869 413	12 758 600	676 200	-	-	-	13 434 800
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(3 973 924)	-	-	-	-	(3 973 924)
		60 869 413	8 784 676	676 200	-	-	-	9 460 876
Acquisition de propriétés minérales	8	535 714	75 000	-	-	-	-	75 000
Bons de souscription échus	13	-	-	(70 017)	-	70 017	-	-
Bons de souscription courtier	12	-	-	77 287	-	-	-	77 287
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	74 253	-	-	74 253
Options d'achat d'actions échues	14	-	-	-	(20 011)	20 011	-	-
Options d'achat d'actions exercées	14	575 000	104 951	-	(45 951)	-	-	59 000
Frais d'émission d'actions	12	-	(1 551 344)	-	-	-	-	(1 551 344)
Solde au 30 juin 2024		233 435 144	56 209 019	795 691	546 441	2 352 416	(33 910 702)	25 992 865
Résultat net et global		-	-	-	-	-	2 082 949	2 082 949
Placement Privé	12	120 028 887	21 605 200	2 400 577	-	-	-	24 005 777
Placement privé accréditif	12	59 686 192	18 466 138	1 414 286	-	-	-	19 880 424
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(7 554 333)	-	-	-	-	(7 554 333)
		59 686 192	10 911 805	1 414 286	-	-	-	12 326 091
Acquisition de propriétés minérales	8.1.3	576 923	75 000	-	-	-	-	75 000
Bons de souscription exercés	13	1 879 000	412 773	(18 183)	-	-	-	394 590
Bons de souscription échus	13	-	-	(24 021)	-	24 021	-	-
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	233 239	-	-	233 239
Options d'achat d'actions renoncées	14	-	-	-	(9 105)	-	-	(9 105)
Frais d'émission d'actions	12	-	(1 888 772)	(227 602)	-	-	-	(2 116 374)
Solde au 30 juin 2025		415 606 146	87 325 025	4 340 748	770 575	2 376 437	(31 827 753)	62 985 032

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) net	2 082 949	(565 939)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation de la juste valeur – actions cotées	(641 228)	175 485
Rémunération à base d'actions	185 282	64 239
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	32 172	107 160
Désactualisation – prêts et obligations locatives	5 806	12 132
Recouvrement d'impôt différé	(2 896 092)	(600 745)
	(1 183 123)	(759 680)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(642 555)	11 544
Comptes débiteurs	(234 924)	(104 671)
Charges payées d'avance	(112 406)	(4 642)
Comptes créditeurs et charges à payer	169 041	355 295
Avances reçues pour travaux d'exploration	(654 469)	654 469
	(1 475 313)	911 995
	(2 658 436)	152 315
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Prêts remboursés	-	(40 000)
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Placement privé	24 005 777	8 750 000
Placement privé accréditif	19 880 424	13 434 800
Frais d'émission d'actions	(2 116 374)	(1 474 057)
Bons de souscription exercés	394 590	-
Options d'achat d'actions exercées	-	59 000
	42 107 417	20 672 743
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Additions aux placements	(26 909 250)	(5 984 500)
Encaissements de placements à maturités	5 052 000	1 359 250
Avances payées sur frais d'exploration	(9 569)	(6 447)
Acquisition de propriétés minérales et frais d'exploration capitalisés	(12 301 080)	(2 546 421)
Paiements sur options de propriétés minérales	152 000	440 000
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	-	105 901
	(34 015 899)	(6 632 217)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	5 433 082	14 192 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	16 407 352	2 214 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	21 840 434	16 407 352
Intérêts reçus	905 982	194 418
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 20)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Vior inc. (la « Société ») se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales, et est régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 2000, rue de l'Éclipse, bureau 710, Brossard (Québec), J4Z 0S2, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minérales renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des propriétés minérales dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens miniers.

Bien que la direction ait pris des mesures nécessaires pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minérales dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 juin 2025, la Société a un fonds de roulement de 35 642 196 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements pour au moins les 12 prochains mois lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles afin de compléter son appréciation.

Pour poursuivre ses programmes d'évaluation et d'exploration sur ses propriétés et ses activités au-delà du 30 juin 2025, la Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement sous forme d'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, d'exercices d'options d'achat d'actions, et à rechercher des partenaires pour conclure des ententes d'option sur certaines de ses propriétés minérales, et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés (« États Financiers ») ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 octobre 2025.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés. Au 30 juin 2023, Vior USA est devenue inactive.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « Monnaie Fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour). Les profits et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires en monnaie étrangère au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés en résultat net. Les éléments non monétaires ne sont pas reconvertis à la fin de la période et sont évalués au coût historique (convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction), à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les informations significatives sur les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des États Financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des certificats de placement garantis encaissables en tout temps ou dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés en résultat net.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants.

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Passifs financiers au coût amorti :

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source, des salaires et des vacances à payer) et les avances reçues pour travaux d'exploration. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

3.3 Propriétés minérales

La Société inscrit au coût ses participations dans les propriétés minérales et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les propriétés minérales soient mis en production, vendus ou abandonnés. Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les propriétés minérales sont vendues ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des propriétés minérales spécifiques sont imputés au résultat net dès qu'ils sont engagés.

Les propriétés minérales sont soumises à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées*.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les propriétés minérales sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession de propriétés minérales est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'exploration pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

De plus, la Société peut échanger une propriété conformément aux modalités d'une convention d'échange. Tous les biens reçus en contrepartie d'une propriété sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des biens reçus ne puisse être mesurée de façon fiable, auquel cas l'échange serait évalué à la valeur comptable de la propriété cédée.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'exploration sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'exploration. Les coûts relatifs aux propriétés minérales font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement.

3.4 Contrats de location

Un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et dont la durée est courte (12 mois ou moins) sera comptabilisé sur une base linéaire à titre de charge à l'état consolidé du résultat global.

3.5 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : a) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; b) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et c) le montant peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées. La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2025 et 2024.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

3.6 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

3.7 Subvention gouvernementale

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et qu'elle entend respecter les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée en déduction des charges auxquelles elle est liée de façon systématique et dans la même période comptable.

3.8 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises dont la juste valeur est estimée à l'aide de la méthode de la valeur résiduelle. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions et des bons de souscription.

3.9 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives et d'unités d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état consolidé du résultat global à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. Pour les unités d'action accréditives, une partie de la prime sera attribuée aux bons de souscription émis dont la juste valeur est estimée avec le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et le résiduel de la prime sera attribué au passif. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

3.10 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon la méthode de la valeur résiduelle. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est estimée avec le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

3.11 Régime de rémunération à base d'actions

La Société gère un régime incitatif général fondé sur des actions de la Société (« Plan Omninus ») par lequel le conseil d'administration est autorisé à octroyer des options d'achats d'actions, des unités d'actions incessibles (« UAI ») et d'unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Les UAI et les UAD peuvent être octroyés avec le droit de recevoir des actions ordinaires (émises à partir de la trésorerie), d'espèces basées sur la valeur d'une action ordinaire ou une combinaison de ces éléments à un moment ultérieur.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les propriétés minérales en tant que frais d'exploration à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription de rémunération) selon la nature du paiement. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *options d'achat d'actions* dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées à la rubrique *options d'achat d'actions* sont alors transférées au capital social.

3.12 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

3.13 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

3.14 Normes, modifications et interprétations des normes existences qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptée de façon anticipée

IFRS18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques. La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers de base et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des États Financiers.

Propriétés minérales

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des propriétés minérales est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable.

La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique. Se reporter à la note 8 pour l'analyse de la dépréciation des propriétés minérales.

Le coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées d'un montant de 32 172 \$ relativement à la propriété Big Island Lake a été imputé au résultat pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 (107 160 \$ relativement aux propriétés Belleterre Or, Foothills et Vezza-Noyard pour l'exercice terminé le 30 juin 2024). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Les autres propriétés minérales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés minérales puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospector n'expireront pas dans un proche avenir ou ils seront renouvelés, et des travaux ont été réalisés sur les propriétés minérales au cours des derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus sur ces propriétés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Régime de rémunération à base d'actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes (voir note 14).

Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 3.6).

4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir note 3.12).

Continuité d'exploitation et liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration futurs implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités d'exploration dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les 12 mois suivants la fin de la période de présentation.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 2 550 000 \$ de certificat de placement garanti (« CPG ») encaissables, portant intérêt à un taux entre 4,7 % à 5,09 % payable annuellement, avec des échéances entre le 4 juillet 2024 et le 15 avril 2025 et dont la valeur à l'échéance est de 2 674 850 \$.

Au 30 juin 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 2 517 000 \$ de CPG encaissables, portant intérêt à un taux entre 2,75 % à 3,4 % payable annuellement, avec des échéances entre le 20 août 2025 et le 22 septembre 2025 et dont la valeur à l'échéance est de 2 595 218 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

6. PLACEMENTS

Au 30 juin 2024, les placements sont constitués de CPG, non encaissables avant échéance et dont les intérêts sont payables annuellement. Les placements courants portent intérêt à des taux entre 5,0 % et 5,54 %, avec des échéances entre le 26 août 2024 et le 15 avril 2025 et la valeur à l'échéance est de 5 309 155 \$. Les placements non courants portent intérêt à un taux entre 4,72 % et 4,91% avec des échéances entre le 22 décembre 2025 et le 10 avril 2026 et la valeur à l'échéance est de 977 581 \$. Le solde des financements accréditifs non encore dépensé (selon les restrictions imposées par les financements complétés en mars 2023, décembre 2023 et mars 2024) représente 14 158 191 \$ au 30 juin 2024 (inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements). La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

Au 30 juin 2025, les placements sont constitués de CPG, non encaissables avant échéance et dont les intérêts sont payables annuellement. Les placements courants portent intérêt à des taux entre 2,49 % et 4,91 %, avec des échéances entre le 29 août 2025 et le 13 avril 2026 et la valeur à l'échéance est de 21 200 953 \$. Les placements non courants portent intérêt à un taux entre 2,75 % et 3,81 % avec des échéances entre le 18 novembre 2026 et le 12 mars 2027 et la valeur à l'échéance est de 7 539 400 \$. Le solde des financements accréditifs non encore dépensé (selon les restrictions imposées par les financements complétés en mars 2024, novembre 2024 et février 2025) représente 21 540 867 \$ au 30 juin 2025 (inclus dans les placements). La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

Des CPG au montant de 150 000 \$ sont portés en garantie d'une ouverture de crédit mise à la disposition de la Société par son institution financière disponible pour des cartes de crédit pour un montant maximum de 150 000 \$. Au 30 juin 2025, le montant utilisé est de 46 652 \$.

7. ACTIONS COTÉES

	Exercices terminés les	
	2025	2024
	\$	\$
<i>Actions cotées classées à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	798 061	818 546
Acquisitions (notes 8.2, 8.4)	166 250	155 000
Variation de la juste valeur	641 228	(175 485)
Solde à la clôture de l'exercice	1 605 539	798 061

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

8. PROPRIÉTÉS MINÉRALES

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2024	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2025
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre	Note 1						
Coût d'acquisition		1 876 043	248 616	-	-	-	2 124 659
Frais d'exploration		4 008 392	12 604 940	-	(41 253)	-	16 572 079
		5 884 435	12 853 556	-	(41 253)	-	18 696 738
Foothills	100						
Coût d'acquisition		-	-	-	-	-	-
Frais d'exploration		237 943	-	(106 250)	-	-	131 693
		237 943	-	(106 250)	-	-	131 693
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		312 605	294	-	-	-	312 899
Frais d'exploration		397 583	21 190	-	-	-	418 773
		710 188	21 484	-	-	-	731 672
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		180 735	(1 002)	(179 733)	-	-	-
Frais d'exploration		532 072	-	(32 267)	-	-	499 805
		712 807	(1 002)	(212 000)	-	-	499 805
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		-	11 474	-	-	-	11 474
Frais d'exploration		507 054	112 140	-	-	-	619 194
		507 054	123 614	-	-	-	630 668
Autres	100						
Coût d'acquisition		20 535	49 331	-	-	(13 459) ²⁾	56 407
Frais d'exploration		39 720	110 676	-	-	(18 713) ²⁾	131 683
		60 255	160 007	-	-	(32 172)	188 090
Sommaire							
Coût d'acquisition		2 389 918	308 713	(179 733)	-	(13 459)	2 505 439
Frais d'exploration		5 722 764	12 848 946	(138 517)	(41 253)	(18 713)	18 373 227
Total		8 112 682	13 157 659	(318 250)	(41 253)	(32 172)	20 878 666

1- Détenu à 100 % sauf les secteurs où la Société a une option pour acquérir 100 % du projet J.A.G. et jusqu'à 75 % du projet Blondeau-Guillet.

2- La Société a procédé à la radiation du projet Big Island Lake car aucun programme n'était prévu dans un avenir rapproché.

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2023	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre	Note 1						
Coût d'acquisition		898 155	1 245 458	(250 000)	-	(17 570) ²⁾	1 876 043
Frais d'exploration		2 753 680	1 254 712	-	-	-	4 008 392
		3 651 835	2 500 170	(250 000)	-	(17 570)	5 884 435

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2023	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Foothills	100						
Coût d'acquisition		42 414	10 817	(46 353)	-	(6 878) ²	-
Frais d'exploration		265 898	40 692	(68 647)	-	-	237 943
		308 312	51 509	(115 000)	-	(6 878)	237 943
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		298 173	14 432	-	-	-	312 605
Frais d'exploration		386 820	10 763	-	-	-	397 583
		684 993	25 195	-	-	-	710 188
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		308 719	2 016	(130 000)	-	-	180 735
Frais d'exploration		520 959	11 113	-	-	-	532 072
		829 678	13 129	(130 000)	-	-	712 807
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		76 353	-	(76 353)	-	-	-
Frais d'exploration		530 701	-	(23 647)	-	-	507 054
		607 054	-	(100 000)	-	-	507 054
Vezza-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 767	763	-	-	(3 530) ³	-
Frais d'exploration		78 324	858	-	-	(79 182) ³	-
		81 091	1 621	-	-	(82 712)	-
Autres ⁴	100						
Coût d'acquisition		8 719	11 816	-	-	-	20 535
Frais d'exploration		16 812	22 908	-	-	-	39 720
		25 531	34 724	-	-	-	60 255
Sommaire							
Coût d'acquisition		1 635 300	1 285 302	(502 706)	-	(27 978)	2 389 918
Frais d'exploration		4 553 194	1 341 046	(92 294)	-	(79 182)	5 722 764
Total		6 188 494	2 626 348	(595 000)	-	(107 160)	8 112 682

- 1- Détenu à 100 % sauf les secteurs où la Société a une option pour acquérir 100 % du projet JAG. et jusqu'à 75 % du projet Blondeau-Guillet. Le projet Belleterre Minéraux Critiques a été regroupé avec le projet Belleterre Or; le projet combiné se nomme Belleterre.
- 2- La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.
- 3- La Société a abandonné les claims du projet.
- 4- Le projet Big Island Lake a été reclassé dans Autres.

8.1 Projet Belleterre

La Société a jalonné des claims dans le secteur de Belleterre et a agrandi le projet Belleterre à la suite de la signature des ententes décrites ci-dessous.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

8.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« J.A.G. »).

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021 (modifiée et mise à jour le 18 octobre 2023), J.A.G. a accordé à la Société l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires :

	Paiements en espèces		Travaux d'exploration	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$	\$	\$
À la signature	15 000	15 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2021	60 000	60 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2022	-	-	300 000	300 000
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2022	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2022	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2023	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2025	-	-	1 700 000	1 700 000
Le ou avant le 30 juin 2026	2 000 000 ¹	50 000	-	-
Total	2 400 000	450 000	2 000 000	2 000 000

1. Paiement en espèces et/ou émission d'actions. À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer à J.A.G. 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à J.A.G. conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à J.A.G. une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

8.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., pour 9 claims et 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. En date du 29 avril 2024, la Société avait complété les paiements requis de 250 000 \$ en vertu de la convention d'option d'achat et acquis les 9 claims. Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

8.1.3 Convention d'option – Windfall Mining – projet Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Windfall Mining Group Inc. (« Windfall Mining ») (anciennement Minière Osisko inc.) (amendée les 24 août 2022, 21 juin 2024, 24 août 2024 et 31 mars 2025) sur leur projet aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître l'état et le calendrier de l'accord d'option.

	Paiements en actions			Travaux d'exploration	
	Engagement	Complété	Actions émises	Engagement	Complété
	\$	\$		\$	\$
Première option: 51% d'intérêt					
Le ou avant le 24 août 2022	75 000	75 000	625 000	250 000	250 000
Le ou avant le 24 août 2023	75 000	75 000	535 714	-	-
Le ou avant le 24 août 2024	75 000	75 000	576 923	-	-
Le ou avant le 30 septembre 2025	-	-	-	1 000 000	1 000 000
Total	225 000	225 000	1 737 637	1 250 000	1 250 000
Deuxième option: 24% d'intérêt additionnel					
Pas plus tard que trois ans suivant l'avis de deuxième option (12 juin 2028)	-	-	-	1 750 000	80 332
Total	-	-	-	3 000 000	1 330 332

Après que toutes les conditions de l'option ont été remplies, la Société et Windfall Mining formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur le projet. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

Le 12 juin 2025, la Société a confirmé à Windfall Mining que les conditions de la première option étaient remplies et qu'elle a exercé la deuxième option.

8.1.4 Autres conventions d'acquisition

En 2021, la Société a signé des ententes afin d'acquérir des blocs de claims qui sont assujettis à des redevances NSR de 1 %, rachetables pour un cumulatif de 4,25 M\$. De plus, un bloc est assujetti à une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 %, dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

8.2 Projet Foothills

Le 5 février 2024, la Société a signé une entente d'option définitive avec NioBay Metals Inc. (« NioBay ») (amendée les 23 décembre 2024 et 30 juin 2025) par laquelle NioBay avait l'option d'acquérir une participation indivise de 80 % dans le projet Foothills le ou avant le 30 juin 2028. L'entente prévoyait les conditions suivantes :

- Paiements en espèce de 400 000 \$ (40 000 \$ complétés);
- Paiements en actions d'un minimum de 5 500 000 actions de Niobay (1 250 000 actions émises le 19 février 2024 et évaluées à 75 000 \$ et 1 250 000 actions émises le 30 juin 2025 évaluées à 106 250 \$);
- Travaux à réaliser de 4 000 000 \$ (au moins 400 000 \$ de réalisés).

NioBay a agi en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Le 29 septembre 2025, Niobay a informé la Société de son intention de résilier son option d'acquérir une participation indivise de 80 % dans le projet Foothills. Niobay est libéré de ses obligations, et les droits, titres ou intérêts de Niobay dans la propriété ont été transférés à la Société.

8.3 Projet Mirabelli

Le 1er mai 2023, la Société a signé une entente définitive avec Stria Lithium Inc. (« Stria ») par laquelle Stria avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mirabelli sur une période de 14 mois, complétant au moins 42 000 \$ de travaux d'exploration, effectuant des paiements en espèces à la Société pour un total de 175 000 \$ (50 000 \$ reçu); et en émettant 950 000 actions à la Société (200 000 actions reçues et évaluées à 41 000 \$). Le 19 mai 2024, la Société a reçu de Stria un avis de résiliation de l'entente d'option signée le 1er mai 2023 pour les claims Mirabelli.

8.4 Projet Mosseau

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest Gold Corporation (« Harvest ») par laquelle, tel qu'amendé, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements		Travaux à réaliser ¹	Intérêt gagné par Harvest ³
	En espèces	En actions		
À l'intérieur de 3 jours ouvrables de l'approbation réglementaire (complété)	50 000 \$	2 000 000 ⁴	-	-
Le ou avant le 28 février 2024 (complété)	-	2 000 000 ⁵	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$ par Harvest; ou (ii) le 29 octobre 2024	52 000 \$	-	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024 (complété)	-	2 000 000 ⁶	250 000 \$	-
Le ou avant le 30 avril 2025 (complété)	100 000 \$	-	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2025	100 000 \$	2 000 000	1 250 000 \$	-
Le ou avant le 31 décembre 2026	100 000 \$	2 000 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2027	100 000 \$	2 000 000	1 500 000 \$	80 % ²
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028	1 500 000 \$	-	-	-
Total:	2 002 000 \$	12 000 000	3 000 000 \$	100 %

1 - Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.

2 - Assujetti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.

3 - Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.

4 - Évaluées à 40 000 \$.

5 - Évaluées à 40 000 \$.

6 - Évaluées à 60 000 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Le projet Mosseau est assujéti à trois redevances : deux redevances NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$ et une redevance NSR de 0,5 % rachetable pour un montant de 250 000 \$.

8.5 Projet Skyfall

Le projet Skyfall est assujéti à des redevances comme suit :

- Pour 3 blocs de claims, NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables par la Société pour un total de 3 M\$
- Pour un bloc de claims, NSR de 2 %;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % ;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 0,5 M\$.

Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive avec SOQUEM inc. (telle qu'amendée) qui lui accordait un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet Skyfall après une période de 2 ans finançant des travaux d'exploration totalisant 2 500 000 \$ (au moins 1 500 000 \$ complété) et payant en espèce 350 000 \$ (225 000 \$ reçus). Le 6 février 2025, SOQUEM inc. a informé la Société de son intention de terminer son option sur le projet Skyfall.

9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments
	\$
Coût	
Aux 30 juin 2024 et 2025	239 912
Cumul des amortissements	
Au 30 juin 2023	95 976
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2024	143 964
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2025	191 952
Valeur comptable nette	
Au 30 juin 2024	95 948
Au 30 juin 2025	47 960

Le 1er juillet 2021, la Société a signé un bail à Belleterre de 2 ans avec 3 options de renouvellement de 1 an aux mêmes conditions. Le loyer annuel est de 57 000 \$. Un actif au titre de droits d'utilisation de 239 912 \$ et une obligation locative à long terme équivalente (note 11) ont été enregistrés au 1er juillet 2021, avec un taux d'emprunt marginal de 7 % et en considérant que les options de renouvellement seraient levées. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global.

10. PRÊTS

Le 11 janvier 2024, la Société a déboursé 40 000 \$ afin de repayer les prêts accordés en 2020 et 2021 en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes et a bénéficié des subventions puisque les prêts ont été repayés avant l'échéance du 18 janvier 2024.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice terminé le 30 juin 2025	Exercice terminé le 30 juin 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	106 125	153 866
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	5 806	9 259
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Obligations locatives	54 931	106 125
Déduction – obligations locatives courantes	(54 931)	(51 194)
Obligations locatives non courantes	-	54 931

Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés :

Moins d'un an	57 000
Obligations locatives non actualisées	57 000

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'élève à 25 816 \$ au 30 juin 2025 (12 806 \$ au 30 juin 2024).

Les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location de l'exercice terminé le 30 juin 2025 s'élèvent à 82 816 \$ (69 806 \$ au 30 juin 2024).

Effectif le 1er septembre 2025, la Société a signé un bail à Brossard de 41 mois avec 1 option de renouvellement de 60 mois. Le loyer mensuel initial est de 16 690 \$. Le loyer net est sujet à des augmentations les 1er février 2029 et 1er septembre 2030. Les charges d'exploitation sont sujettes à des ajustements en lien avec l'indice des prix à la consommation (« IPC »).

12. CAPITAL SOCIAL

12.1 Autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

12.2 Placement privé - 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, la Société a complété un placement privé composé de 2 069 413 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut de 351 800 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,125 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives est de 0,045 \$, pour une valeur de 93 124 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 11 070 \$, totalisent 20 213 \$. Une dirigeante a participé au placement privé accréditatif pour un montant de 17 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

12.3 Placement privé - printemps 2024

12.3.1 Placement privé par l'entremise de courtiers – 28 mars 2024

Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : (a) 30 000 000 unités (« Unité ») au prix de 0,125 \$ par Unité pour un produit brut de 3 750 000 \$; (b) 19 840 000 reçus de souscription au prix de 0,125 \$ par reçu de souscription pour un produit brut entiercé de 2 480 000 \$; et (c) 58 800 000 unités accréditatives au prix de 0,2225 \$ par unité accréditative pour un produit brut de 13 083 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$.

Chaque Unité et chaque unité accréditative sont composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action sur une période de 24 mois.

Le 28 mars 2024, le cours de clôture des actions à la Bourse est de 0,145 \$ par action, dégageant une valeur résiduelle de 0,0775 \$ d'une valeur totale de 4 557 000 \$ en lien avec les unités accréditatives. Cette valeur résiduelle a été attribuée d'abord aux bons de souscription émis avec les unités accréditatives pour 676 200 \$ et la différence de 3 880 800 \$ a été attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives. La juste valeur de ces bons de souscription a été estimée à 676 200 \$ soit 0,023 \$ par bon de souscription, à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$, volatilité prévue de 46,29 %, durée prévue de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,99 % et aucun dividende par action.

Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 735 353 \$ et un total de 3 360 300 bons de souscription courtiers, chacun permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action ordinaire sur une période de 24 mois. La juste valeur des bons de souscription courtiers a été estimée à 77 287 \$ soit 0,023 \$ par bon de souscription courtiers, selon la même méthode et les mêmes paramètres que les bons de souscription émis avec l'unité accréditative.

Des administrateurs ont souscrit pour 91 250 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

12.3.2 Placement privé le 18 avril 2024

La Société a complété le 18 avril 2024 un placement privé sans courtier par l'émission de 20 160 000 Unités pour un produit brut total de 2 520 000 \$, incluant 10 080 000 bons de souscription émis avec les mêmes conditions décrites à la note 12.5.1. Des honoraires d'intermédiations de 113 313 \$ ont été payés.

12.3.3 Assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 7 juin 2024

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Windfall Mining devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Windfall Mining puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société et Windfall Mining puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); (c) la Société et Windfall Mining puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

12.3.4 Conversion des reçus de souscription le 27 juin 2024

Tous les reçus de souscription ont été acquis par Windfall Mining. Les conditions de libération d'entiercement ayant été satisfaites, chaque reçu de souscription a été automatiquement converti en Unité le 27 juin 2024. Ainsi, 19 840 000 Unités ont été émises, incluant 9 920 000 bons de souscription émis avec les mêmes conditions décrites à la note 12.5.1.

12.3.5 Entente sur les droits de l'investisseur

L'entente sur les droits de l'investisseur signée le 22 mars 2021 (« IRA Originale ») confère certains droits à Windfall Mining notamment : (a) le droit de désigner un candidat de Windfall Mining au conseil d'administration de la Société (b) le droit de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société (tel que défini dans la IRA Originale), (c) certains autres droits décrits dans la IRA Originale. Le 27 juin 2024, la Société et Windfall Mining ont signé une IRA modifiée en vertu de laquelle Windfall Mining aura le droit de désigner un candidat additionnel de Windfall Mining au conseil d'administration de la Société. De plus, les droits de l'IRA Originale sont maintenus.

12.3.6 Convention d'option de redevances

La Société et Windfall Mining ont conclu une convention d'option de redevances le 27 juin 2024 accordant à Windfall Mining une option d'acquérir une redevance en échange d'une contrepartie en espèces de 250 000 \$ (encaissé le 27 juin 2024), laquelle option octroie à Windfall Mining une option exclusive, exerçable pendant cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur (sous réserve d'accélération dans le cas où la Société publie un rapport d'étape sur les ressources du projet aurifère Belleterre), au prix d'exercice de 5,0 millions \$ en espèces, pour, entre autres, acquérir les droits et privilèges de redevances exclusifs suivants : (a) une redevance NSR de 2,0 % sur le projet aurifère Belleterre (sous réserve d'une limite de 3,0 % sur toutes les redevances) ; et (b) un droit en faveur de Windfall Mining pour amener la Société à exercer pleinement tous les droits de rachat associés aux redevances existantes sur le projet aurifère Belleterre et par la suite à réoctroyer ou transférer ces redevances à Windfall Mining, avec ce rachat financé par Windfall Mining.

12.3.7 Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions pour les transactions du printemps 2024 totalisent 1 543 361\$, incluant les bons de souscription courtiers de 77 287 \$ et un frais de 12 230 \$ constaté en juillet 2024.

12.4 Placement privé 12 novembre 2024

Le 12 novembre 2024, la Société a complété un placement privé composé de 16 829 049 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,29 \$ chacune pour un produit brut de 4 880 424 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,19 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives est de 0,10 \$, pour une valeur de 1 682 905 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 84 924 \$, totalisent 127 279 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditatif pour un montant de 435 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

12.5 Placement privé par l'entremise de courtiers – 27 février 2025

Le 27 février 2025, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : 120 028 887 unités au prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut de 24 005 777 \$ et 42 857 143 unités accréditives au prix de 0,35 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 15 000 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 39 005 777 \$. Chaque unité et chaque unité accréditive sont composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,28 \$ par action sur une période de 24 mois.

Le 27 février 2025, le cours de clôture des actions à la Bourse est de 0,18 \$ par action, dégageant une valeur résiduelle de 0,02 \$ par action soit une valeur résiduelle totale de 2 400 577 \$ pour les unités. Ainsi, du produit brut reçu pour les unités, 2 400 577 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 21 605 200 \$ aux actions ordinaires, selon la méthode de la valeur résiduelle.

Concernant les unités accréditives, la valeur résiduelle de 0,17 \$ par action a dégagé une valeur résiduelle totale de 7 285 714 \$. Cette valeur résiduelle totale a été attribuée d'abord au bon de souscription émis avec les unités accréditives pour 1 414 286 \$ et la différence de 5 871 428 \$ a été attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives. La juste valeur de ces bons de souscription a été estimée à 1 414 286 \$ soit 0,033 \$ par bon de souscription, à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,18 \$, volatilité prévue de 56 %, durée prévue de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 2,59 % et aucun dividende par action.

Les frais d'émission totalisent 1 976 865 \$, dont une commission en espèce de 1 563 189 \$ aux courtiers et ils ont été alloués 1 749 263 \$ aux actions ordinaires et 227 602 \$ aux bons de souscription. Des administrateurs et dirigeants ont souscrit pour 289 500 \$ d'unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

13. BONS DE SOUSCRIPTION

13.1 Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2025		2024	
	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	72 121 607	\$ 0,21	5 438 893	\$ 0,23
Émis lors de placements privés	162 886 030	0,28	67 760 300	0,21
Exercés	(1 879 000)	0,21	-	-
Échus	(2 482 307)	0,21	(1 077 586)	0,30
En circulation à la fin de l'exercice	230 646 330	0,26	72 121 607	0,21

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Au 30 juin 2025, les bons de souscription en circulation sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
54 320 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
162 886 030	0,28	27 février 2027
230 646 330		

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le conseil d'administration a adopté le Plan Omnibus le 11 décembre 2024 et il a été approuvé par les actionnaires ainsi que la Bourse le 15 janvier 2025. Le Plan Omnibus constitue une modification et une mise à jour du régime d'options d'achat d'actions (« Options ») de la Société adopté le 10 juin 2004, tel qu'il a été modifié. Le Plan Omnibus comprend (i) un régime d'Options « à nombre variable », qui ne doit pas dépasser 10 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société; et (ii) un régime fixe permettant de réserver jusqu'à 25 000 000 d'actions ordinaires pour l'octroi d'unités d'actions incessibles et d'unités d'actions différées.

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2025		2024	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$		\$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	7 364 000	0,13	7 914 000	0,13
Octroyées	4 745 000	0,22	585 000	0,14
Échues	-	-	(200 000)	0,18
Exercées ¹	-	-	(575 000)	0,10
Renoncées	(225 000)	0,21	(360 000)	0,14
En circulation à la fin de l'exercice	11 884 000	0,17	7 364 000	0,13
Exerçables à la fin de l'exercice	7 704 000	0,14	6 270 666	0,13

1- 425 000 Options exercées à 0,10 \$ et 150 000 Options exercées à 0,11 \$

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Au 30 juin 2025, les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025 ¹
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	120 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	2 710 000	0,145	20 février 2028
225 000	150 000	0,135	10 janvier 2029
1 095 000	415 000	0,205	28 octobre 2025
3 425 000	-	0,23	15 janvier 2032
11 884 000	7 704 000		

1- Non exercées au 25 septembre 2025

Le 10 janvier 2024, la Société a octroyé à un administrateur 225 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 0,135 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,135 \$, volatilité prévue de 49,7 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,27 % et aucun dividende par action.

Le 10 janvier 2024, la Société a octroyé à un consultant en marketing digital et relations aux investisseurs 360 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,135 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Le 13 février 2024, d'un commun accord, la Société s'est entendue avec le consultant pour mettre fin au contrat en marketing digital et relations aux investisseurs et la Société a annulé les 360 000 Options sans qu'aucune de celles-ci ne soit gagnée.

Le 28 octobre 2024, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants 1 245 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,205 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 115 785 \$ soit 0,093 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,205 \$, volatilité prévue de 48,3 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,0 % et aucun dividende par action.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Le 15 janvier 2025, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants et employés 3 500 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,23 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 7 ans et acquises sur 3 ans soit 1/3 à chaque anniversaire. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 458 500 \$ soit 0,131 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,23 \$, volatilité prévue de 52,7 %, durée prévue des Options de 7 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,3 % et aucun dividende par action.

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des Options.

	Exercice terminé le 30 juin 2025	Exercice terminé le 30 juin 2024
	\$	\$
Rémunération à base d'actions	233 239	74 253
Rémunération à base d'actions capitalisée aux propriétés minérales	(38 852)	(10 014)
Options renoncées	(9 105)	-
Rémunération à base d'actions présentée à l'état consolidé du résultat global	185 282	64 239

La totalité des paiements fondés sur des actions se rapporte à des transactions qui seront réglées en instruments de capitaux propres et portés au crédit du surplus d'apport.

15. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

15.1 Salaires

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux, indemnité et prime	2 573 453	1 192 582
Jetons administrateurs	47 830	3 900
Charges sociales	201 886	81 978
	2 823 169	1 278 460
Capitalisés aux propriétés minérales, facturés aux partenaires ou enregistrés en tant que recherche de propriétés minières	(1 874 117)	(738 226)
Salaires et avantages sociaux présentés à l'état consolidé du résultat global	949 052	540 234

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

15.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et chef de la direction, le vice-président exploration et la cheffe de la direction financière (les administrateurs, le président et chef de la direction, le vice-président exécutif et la cheffe de la direction financière durant l'exercice terminé le 30 juin 2024). La rémunération et les avantages des principaux dirigeants comprennent les salaires, bonus, indemnités de départ, assurances collectives, honoraires et certaines rémunérations à base d'actions. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
<i>Avantages à court terme</i>		
Salaires et avantages sociaux	863 290	518 765
Honoraires professionnels	180 953	87 513
Honoraires professionnels comptabilisés dans les frais d'émission d'actions	29 262	25 188
<i>Avantages à long terme</i>		
Rémunération à base d'actions	171 458	62 400
Total de la rémunération des principaux dirigeants	1 244 963	693 866

La Société a conclu des contrats d'emploi ou de consultation avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 10 à 24 mois de salaire de base (ou d'honoraires) dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou de 12 à 24 mois dans le cas d'un changement de contrôle.

15.3 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires en comptabilité de 282 046 \$ (156 036 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2024) dont 29 262 \$ est comptabilisé dans les frais d'émission d'actions (25 188 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2024) et 71 831 \$ est relié à son équipe (43 335 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2024);
- Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, des honoraires professionnels de 21 268 \$ ont été facturés à Brunswick Exploration Inc. (aucun pour l'exercice terminé le 30 juin 2024). Ces services ont été évalués à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu entre les parties liées.
- Au 30 juin 2025, le montant dû aux parties liées s'élevait à 21 007 \$ (16 729 \$ au 30 juin 2024) et le montant dû par les parties liées s'élevait à 5 385 \$ (aucun au 30 juin 2024).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

16. IMPÔT DIFFÉRÉ

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les États Financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
Résultat net avant l'impôt différé	(813 143)	(1 166 684)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 %	215 483	309 171
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	560 839	390 625
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	84 963	(23 252)
Dépenses non déductibles	(51 517)	(21 189)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	529 797	232 917
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	1 582 524	(291 624)
Autres	(25 997)	4 097
Recouvrement d'impôt différé	2 896 092	600 745

Les composantes importantes du recouvrement d'impôt se détaillent comme suit :

	Au 30 juin	Au 30 juin
	2025	2024
	\$	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	698 808	682 499
Incidence fiscale sur les actions accréditives	(3 274 724)	(367 828)
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives	3 804 521	600 745
Variation des différences temporaires non constatées	1 582 524	(291 419)
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	84 963	(23 252)
Recouvrement d'impôt différé	2 896 092	600 745

Aux 30 juin 2025 et 2024, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Au 30 juin 2025		Au 30 juin 2024	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital inutilisées	-	-	4 899 275	6 940 930
Actions cotées	-	-	134 539	134 539
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	-	158 701	158 701
Frais d'émission	-	-	1 294 805	1 294 805
Propriétés minérales	-	-	-	-
Dépenses RSDE reportées	-	-	39 124	57 500
Autres	-	-	975	975
	-	-	6 527 419	8 587 450

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 30 juin 2024	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2025
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Propriétés minérales	(1 078 656)	(3 302 784)	(4 381 440)
Actions cotées	17 826	(84 963)	(67 137)
Immobilisation corporelles et actifs incorporels	42 056	13 082	55 138
Frais d'émission	343 124	353 130	696 254
Dépenses RSDE reportées	12 482	-	12 482
Crédits d'impôt	-	(4 486)	(4 486)
Pertes fiscales inutilisées	663 168	2 117 592	2 780 760
	-	(908 429)	(908 429)
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditatives		3 804 521	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		2 896 092	

	Solde au 30 juin 2023	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2024
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Propriétés minérales	(164 253)	(914 403)	(1 078 656)
Actions cotées	(17 473)	35 299	17 826
Immobilisation corporelles et actifs incorporels	-	42 056	42 056
Frais d'émission	-	343 124	343 124
Dépenses RSDE reportées	-	12 482	12 482
Prêts	(761)	761	-
Pertes fiscales inutilisées	182 487	480 681	663 168
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditatives		600 745	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		600 745	

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Aux 30 juin 2025 et 2024, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

2025		2024	
Année d'expiration	Fédéral	Année d'expiration	Fédéral
	\$		\$
2025	-	2025	12 725
2026	3 597	2026	3 597
2027	2 926	2027	2 926
2028	4 643	2028	4 643
2029	259	2029	259
2030	1 098	2030	1 098
	12 523		25 248

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

17. RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
Bénéfice (perte) net	2 082 949	(565 939)
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation ¹⁾	300 241 520	130 082 439
Effet dilutif des options d'achat d'actions ²⁾	6 620 000	-
Effet dilutif des bons de souscription ²⁾	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	306 861 520	130 082 439
Résultat par action		
De base	0,007	0,004
Dilué	0,007	0,004

1- Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, 5 264 000 (aucune pour l'exercice 2024) options d'achat d'actions en circulation et 230 646 330 (aucun pour l'exercice 2024) bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet aurait été antidilutif.

18. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 62 985 032 \$ (25 992 865 \$ au 30 juin 2024) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2025 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour les douze prochains mois.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont au stade de l'exploration. Ainsi, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire. Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital à moins :

- qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration (et la Société était conforme durant l'année).
- que les modalités des financements avec Windfall Mining sont enclenchées (note 12.3.5)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

19.1 Instruments financiers

Aux 30 juin 2025 et 2024, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés d'actions cotées à la Bourse. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou du taux effectif équivalent au taux du marché.

19.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Aux 30 juin 2025 et 2024, les actions cotées sont comptabilisées à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière selon la hiérarchie de niveau 1.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

19.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

19.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements ainsi qu'aux comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs consistent en intérêts et sommes à recevoir reliés à un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs est écarté parce que la Société a signé des ententes avec des sociétés minières majeures, ces partenaires ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et placements est minimal étant donné que la Société conclut des contrats avec des banques canadiennes et leurs filiales ayant une excellente cote de crédit.

L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2025, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements portion courante de 42 382 184 \$ (21 459 352 \$ au 30 juin 2024) pour régler ses obligations courantes (comptes créditeurs et charges à payer) de 1 501 318 \$ (1 244 019 \$ au 30 juin 2024 pour les comptes créditeurs et charges à payer et avances reçues pour travaux d'exploration). Toutes les obligations financières courantes de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité d'audit.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

Les variations de la juste valeur des actions cotées sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Une variation de 86 % (54 % au 30 juin 2024) du cours des marchés ainsi que de la valeur estimée des actions cotées qui se serait produite le 30 juin 2025 aurait eu un impact de 1 372 920 \$ (427 580 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024).

20. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
<i>Liés aux activités d'investissement :</i>		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisés en réduction des propriétés minérales	41 253	-
Acquisition de propriétés minérales et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	794 890	52 163
Acquisition de propriétés minérales par l'émission d'actions	75 000	75 000
Actions cotées reçues pour paiement sur option	166 250	155 000
Rémunération à base d'actions incluse dans les propriétés minérales	38 852	10 014

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, la Société a reçu un montant de 19 880 424 \$ pour des placements accréditifs pour lesquels la Société renoncera aux déductions fiscales, au profit des investisseurs pour 4 880 424 \$ au 31 décembre 2024 et 15 000 000 \$ au 31 décembre 2025 (13 434 800 \$ reçu au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2024 pour lesquels la Société a renoncé aux déductions fiscales au profit des investisseurs pour 351 800 \$ au 31 décembre 2023 et pour 13 083 000 \$ au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025, le solde du montant du financement accréditif non dépensé est de 21 540 867 \$ (14 158 008 \$ au 30 juin 2024).